



Retour **Sud** sur l'Assemblée Générale du COS 2023

Comité Action Sociale – AG du 17 octobre 2023

La 2ème Assemblée Générale des adhérent.e.s du COS de la Région Occitanie prévue le 9 octobre a été annulée faute de quorum. Une 2ème AG s'est tenue le 17 octobre 2023 à 14h30.

Comme chaque année, **Sud** milite pour que la majorité des agent.e.s puissent y participer et faire entendre leur voix auprès des membres de l'équipe élue mais aussi auprès des conseiller.ère.s régionaux.ales qui sont parfois présent.e.s, ce qui n'était pas le cas.

Sud avions demandé à l'administration que le Directeur Général des Services marque son soutien au fonctionnement du COS en produisant une note invitant à participer à l'AG. Il ne l'a pas faite, ni pour le 9 ni pour le 17. CQFD...

Sud était présent à l'AG, s'est exprimé et a bien pris note des éléments portés par les agent.e.s présent.e.s.

INTERVENTION DE **Sud** EN ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE D'ŒUVRES SOCIALES

La vocation du COS est de décider, gérer et délivrer les prestations d'œuvres sociales au bénéfice des agents, de leurs ayant-droit (conjoint.e.s-enfants) et des retraités de la Région Occitanie.

Le COS est géré par les organisations syndicales, avec des représentant.e.s élu.e.s en même temps que les élections professionnelles.

Les élu.e.s régionales.ales désigné.e.s par la Présidente sont membres du Conseil d'Administration, mais ne sont pas adhérent.e.s et n'ont donc pas de voix en AG.

Pour les représentants SUD, le COS est un outil pour permettre à toutes et tous d'avoir accès à des temps de loisirs, de sports et de culture, activités qui passent à la trappe en premier en cas de difficultés financières.

Or aujourd'hui, des agent.e.s n'ont pas de voiture pour aller travailler, certain.e.s pas de quoi se soigner, des parents isolés vivent à crédit dès l'arrivée de leur salaire.

Le passage au RIFSEEP a maintenu dans de très bas salaires de nombreux.ses agent.e.s, notamment dans les lycées.

Le COS est dans cette situation l'unique levier pour offrir autre chose aux collègues de la collectivité.

C'est pour cela que nous n'accepterons aucune baisse de la subvention, et que nous avons dénoncé sa baisse régulière depuis 2019.

En effet, si toutes et tous les agent.e.s de la Région adhèrent, alors le COS n'aura pas de quoi assurer des prestations de qualité.

Il n'est pas envisageable de refuser de nouveaux.elles arrivant.e.s, mais pour les accepter nous devrions resserrer les prestations,

avec une dégradation de l'offre au moment même où beaucoup d'agent.e.s ont du mal à remplir le frigo et faire le plein.

C'est pour cette raison que nous demandons que la subvention soit indexée sur la masse salariale, et que nous avons proposé de revoir les QF dès 2023 en relevant les plafonds pour éviter des changements de tranche qui risquent de faire renoncer aux prestations les agent.e.s qui en ont pourtant le plus besoin.

Le COS est précieux et ses moyens doivent être renforcés.

Pour améliorer les prestations, nous souhaitons pouvoir disposer des bilans détaillés des prestations en place.

Ainsi, nous attendons le détail des cours en ligne proposés par Skilleos car si nos calculs sont bons, l'heure de cours aujourd'hui nous revient à 26 euros, pour une qualité de prestation qui doit être appréciée en fonction de ce tarif.

Il faut donc évaluer et améliorer.

C'est pour cela que **Sud a travaillé avec les services de la commande publique (que nous remercions) pour enfin proposer le choix à l'avenir entre deux cartes loisirs.**

Nous vous annonçons avec plaisir avoir commencé à travailler à un partenariat d'ampleur avec l'ASPTT, qui a une histoire remplie de nos valeurs. **L'objectif est de proposer des créneaux de sports adaptés à nos horaires, en lycées comme dans les services généraux, et ce sur la majorité du territoire régional.** En effet, les ASPTT sont implantées dans de nombreux sites Occitans.



Interventions SUDCT région Occitanie en CTP du 20 septembre 2022

Contacts: syndicat-sud@laregion.fr / sudct.occitanie@laposte.net - 07 85 01 77 13 / 06 85 69 18 81

Fil télégram : <http://t.me/InfoSUDCROccitanie> / Site Internet : www.sudct-regionoccitanie.org

Plusieurs sports pourraient être proposés, sur lieu et hors lieu de travail, à des horaires et à des tarifs négociés dont pourront sans doute également profiter les retraités et futurs retraités.

Pour avancer sur de tels projets, le COS a besoin de moyens et non de resserrement de budgets.

Parce qu'il y a de belles choses à faire, et aussi parce qu'il n'y a pas que le travail dans la vie, il y a le COS aussi !

Pour **Sud**, le sport ne doit pas être un levier managérial, et le COS a vocation à permettre la pratique du sport pour toutes et tous !

Nous ne souhaitons pas que les activités sport ou culture du COS deviennent un levier de management pour le DGS. Le COS n'a pas à participer à la nouvelle lubie managériale qui consiste à masquer la dégradation de nos conditions de travail (polyvalence, intensification, sur connexion, sous effectifs...) et à ne rien faire pour en réduire les risques sauf une action de communication autour du sport santé pendant le temps de travail.



Proposer une heure de sport sur temps de travail pour lutter contre la sédentarité qui s'est intensifiée avec le télétravail et la dématérialisation peut paraître être une bonne idée. Pourtant, cela consiste à laisser le caillou dans la chaussure mais à mieux s'échauffer pour marcher avec !

CF. Extrait de la vidéo <https://www.sud-ct.org/clip-combattre-la-violence-manageriale.html>

En effet, malgré les alertes des membres de la F3SCT en mars 2023, **aucune action de prévention primaire (= réduction voire élimination des risques à la source) n'est mise en place pour réduire la sédentarité sur poste** : réduction du temps de travail, des visio conférences, encadrement des effets néfastes pour la santé de la dématérialisation à outrance... **Trop peu d'actions de prévention primaire** sont mises en place en dehors de la pré-imprégnation ou d'actions ponctuelles pour les collègues des lycées, des CREPS, des ports ou des ERM, pourtant très concernés.e.s par l'usure professionnelle et les troubles musculosquelettiques (TMS).

Aucun plan d'ampleur de lutte contre les TMS n'est mis en place à la Région Occitanie.

Pire, le travail s'intensifie, le mode dégradé s'étend, ce qui provoque de la souffrance au travail, souffrance qui est un facteur d'explosion des TMS !

Par ailleurs, la Région fait-elle la chasse aux emplois du temps en alternance matin / après-midi qui sévissent de plus en plus dans les lycées ? Alors même que ces rotations nuisent à la santé et freinent la pratique sportive ou culturelle collective ! Réponse : malgré nos alertes, non.

Sud planche sur des propositions en termes de pratique sportive, mais l'esprit est bien loin de la récupération idéologique managériale, qui s'inscrit dans la propagande managériale autour des Jeux Olympiques de 2024 (Si si allez voir ici : <https://www.paris2024.org/fr/promouvoir-les-bienfaits-du-sport-pour-la-sante/>)

Sud milite pour la réduction du temps de travail pour chacun.e puisse libérer du temps pour faire du sport, avoir une activité ludique et/ou culturelle, cuisiner, jardiner, bricoler ou encore ne rien faire parce qu'il n'y a pas de raison que seul.e.s les milliardaires goûtent les joies de l'oisiveté et de la farniente !

UN DEBAT NECESSAIRE AVEC LES ADHERENT.E.S DU COS : VERS UNE EVOLUTION DES STATUTS FAVORABLE ?

Nous avons demandé lors de nos rencontres en bilatérale avec les RH le 14 septembre que le Directeur Général des Services produise une note officielle aux établissements et aux directions pour rappeler que les divers règlements de temps de travail s'appliquent et que les agent.e.s

peuvent venir sur temps de travail. Notre collectivité prônant les démarches participatives, cela ne devait pas lui poser de difficulté particulière...

Pourtant, aucune note du DGS n'a été transmise notamment aux autorités fonctionnelles, aucune



Interventions SUDCT région Occitanie en CTP du 20 septembre 2022

Contacts: syndicat-sud@laregion.fr / sudct.occitanie@laposte.net - 07 85 01 77 13 / 06 85 69 18 81

Fil télégram : <https://t.me/InfoSUDCROccitanie> / Site Internet : www.sudct-regionoccitanie.org

consigne de report possible de la journée de télétravail n'a été donnée...

Notre administration souhaite-elle vraiment que les agent.e.s puissent y participer ?

En 2022, l'AG ordinaire s'est tenue de justesse... En 2023, l'AG ordinaire a dû être reportée. La tentation est grande de diminuer le quorum via un changement de statuts.

Vers un changement de statuts en Assemblée Générale Extraordinaire ?

S'il doit y avoir un changement de statuts, il faudra aussi réfléchir à rendre le programme

de l'AG plus attractif, via notamment un débat et un vote sur le programme et le budget prévisionnels de l'année suivante.

Voter sur le réalisé, cela ne motive pas grand-monde à venir de loin. Pourtant, les échanges que nous avons pu suivre cette année montrent que des adhérent.e.s ont envie de s'exprimer sur le choix des prestations.

Encore faut-il que l'équipe en place accepte que ces sujets puissent être débattus avec les adhérent.e.s ... Au vu de la propension à imposer ne serait-ce qu'une date et une heure d'AG, on peut légitimement se poser la question du mode de décision démocratique au COS.

Pour **Sud**, les points votés en AG doivent intégrer le programme de l'année suivante.

Sud l'avait demandé lors de la création du COS, cela n'a jamais été accepté. A **Sud**, nous sommes très dubitatifs sur la prestation de cours en ligne. Nous aurions également préféré dès 2023 offrir le choix aux agent.e.s de chacun des sites concernant la carte loisirs. Nous aurions avant tout souhaité une consultation des adhérent.e.s pour connaître les prestations attendues.

UNE BAISSE DE LA SUBVENTION DEPUIS 2019 ALORS QUE LE NOMBRE D'ADHERENT.E.S POTENTIELLE.S NE CESSE D'AUGMENTER

Quels sont les moyens pour les syndicats de proposer des prestations à la hauteur des enjeux sociaux et sociétaux liés au COS : la subvention de l'employeur. **Nous ne pouvons que constater la baisse constante de la**

subvention allouée par la collectivité, même si elle a été plus élevée cette année.

En effet, il faut regarder sa progression depuis 2019 et étudier la subvention théorique moyenne par agent.e potentiellement éligible au COS, et non le montant global annuel.

donnée tableau des emplois 07/23

	2019	2020	2021	2022	2023 (données au 11 septembre 2023)	Evolution
Nombre d'agent.e.s régionales.aux (données rapports sociaux)	7 249	7 605	7 385	7 769	7 717	6%
Nombre titulaires / stagiaires	6 588	6 682	6 855	6 873		
+ Nombre contractuel.le.s sur emploi permanent	661	923	797	896		
Nombre d'adhérent.e.s COS	6 921	6 806	6 872	7 114	6 985	1%
Subvention régionale	5 200 000 €	4 700 000 €	4 700 000 €	4 800 000 €	5 295 000 €	2%
%age adhérent.e.s	95,5%	89,5%	93,1%	91,6%	90,5%	-5%
Subvention moyenne par agent.e	717,34 €	618,01 €	636,43 €	617,84 €	686,15 €	-4%
Subvention moyenne par adhérent.e	751 €	691 €	684 €	675 €	758 €	1%

Statistiques utiles au 18 septembre 2023 Données COS



Interventions SUDCT région Occitanie en CTP du 20 septembre 2022

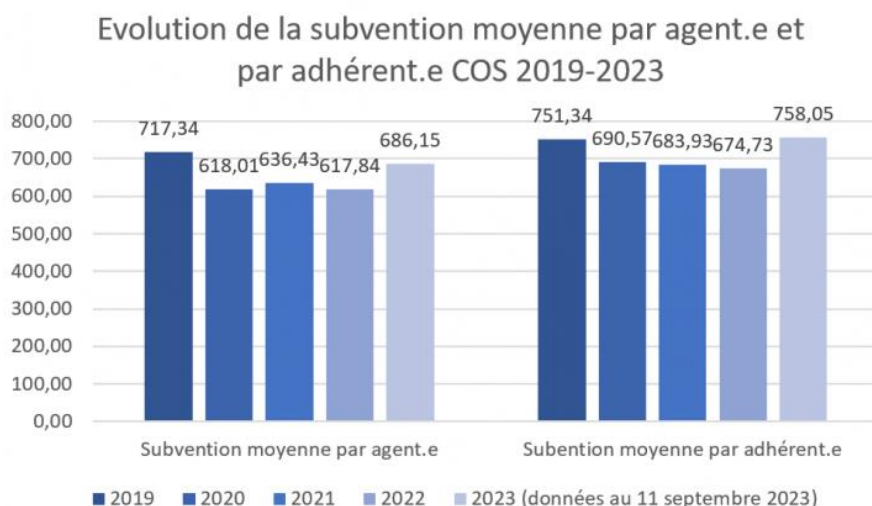
Contacts: syndicat-sud@laregion.fr / sudct.occitanie@laposte.net - 07 85 01 77 13 / 06 85 69 18 81

Fil télégram : <http://t.me/InfoSUDCROccitanie> / Site Internet : www.sudct-regionoccitanie.org

Depuis 2019 les effectifs ont augmenté du fait des divers transferts de compétences (transports, FEADER...), de l'embauche (momentanée) des apprenti.e.s, ou encore de l'ouverture de nouveaux lycées en lien avec les besoins de la population sur les territoires.

En graphique, cela donne :

COS : Evolution subvention régionale moyenne par agent.e.s et par adhérent.e.s



Si la subvention par adhérent.e augmente en 2023, c'est surtout parce que le nombre d'adhérent.e.s au COS stagne voire diminue en même temps que la subvention 2023 augmente (un peu).

Cela signifie que si tout.e.s les agent.e.s éligibles adhéraient, alors les prestations devraient être revues à la baisse.

Nous devons obtenir une subvention indexée sur le nombre d'agent.e.s éligibles, et sur la masse salariale.

Tant que la collectivité ne s'engage pas financièrement, cela oblige à négocier chaque année, et à revoir à la baisse les prestations proposées, et les grilles de QF à la hausse... ce

qui rend les prestations moins intéressantes notamment pour les plus bas salaires, les plus exposés à l'inflation.

Enfin, il faudrait étudier de plus près quel.le.s sont les agent.e.s qui n'adhèrent pas au COS afin de s'assurer qu'il ne s'agit pas d'un arbitrage financier ou bien d'une méconnaissance de l'existence du COS.

C'est ici le droit aux loisirs pour toutes et tous que nous défendons.

Le COS appartient à ses adhérent.e.s. C'est pour cela que la participation doit être la plus large possible.

Sud

et ses représentant.e.s s'expriment en AG et continueront de le faire !

Rappelons que **Sud** avait demandé que les responsables associatifs du COS ne soient pas désigné.e.s sur liste syndicale, ce qui a été refusé. Il est donc contraire aux statuts de nous reprocher d'assumer notre approche syndicale au COS, gardant l'objectif constant des intérêts des adhérent.e.s et du respect des valeurs qui sont celles portées par **Sud** : **Solidaire – Unitaire – Démocratique.**

UN BEAU PROJET PORTE PAR SUD POUR LES ANNEES A VENIR !

Nous l'avons annoncé en AG, nous avons entamé un travail avec un partenaire particulier : l'ASPTT (Association Sportive des Postes et Télécommunications). Autrefois dédiées aux travailleur.euse.s des PTT, ces structures associatives sont aujourd'hui ouvertes et proposent des activités variées, en lien avec le monde du travail, sur de nombreux sites en Occitanie. Nos échanges ont pour objectif de pouvoir faire bénéficier les agent.e.s de la collectivité régionale et ses retraité.e.s d'activités en axant la proposition sur :

- **Un tarif attractif**
- **Une offre possible sur la grande majorité du territoire régional, sur lieu ou hors lieu de travail**
- **Une offre destinée à toutes les catégories de personnels, lycées et agent.e.s territorialisé.e.s inclus.e.s**
- **Une ouverture aux retraité.e.s sans que cela ne pèse sur le budget du COS (effet d'échelle)**
- **A des horaires adaptés**

Un tel projet nécessite un travail important de préparation, mais la proposition intéresse beaucoup l'ASPTT. Espérons que ce projet aboutisse au plus vite !



Interventions SUDCT région Occitanie en CTP du 20 septembre 2022

Contacts : syndicat-sud@laregion.fr / sudct.occitanie@laposte.net - 07 85 01 77 13 / 06 85 69 18 81

Fil télégram : <http://t.me/InfoSUDCROccitanie> / Site Internet : www.sudct-regionoccitanie.org